

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je crois devoir vous rappeler que dans sa séance du 12 Août 1968, le Conseil avait approuvé le projet de création de la S.E.D.R.E. et avait désigné :

- M. Jules REYDELLET, alors Maire, comme Administrateur pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de cette Société ;
- M. Auguste LEGROS - 1er Adjoint - comme Délégué de la Commune aux Assemblées générales de ladite Société ;

et en cas d'empêchement : M. Marcel HOARAU - 2ème Adjoint au Maire.

A la suite du décès de M. REYDELLET, il conviendrait maintenant de pourvoir à son remplacement en tant qu'Administrateur ainsi qu'à celui de Monsieur Auguste LEGROS comme Délégué de la Commune.

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, désigne :

- Monsieur Auguste LEGROS - Maire - Comme Administrateur pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de la S.E.D.R.E. ;
- Monsieur Marcel HOARAU - 1er Adjoint - comme Délégué aux Assemblées générales de ladite Société ;

et en cas d'empêchement de Monsieur Marcel HOARAU : M. Camille BOURHIS, Adjoint au Maire.

x

x

x